

PUBLIC VISÉ

- Acteurs de la maîtrise d'œuvre : Architectes, Maîtres d'œuvres, Bureaux d'Etudes ...

PRÉREQUIS

- ✓ Connaître le fonctionnement d'une copropriété
- ✓ Connaître le vocabulaire de la rénovation énergétique
- ✓ Connaître les bases de la thermique des bâtiments
- ✓ Connaître les bases des systèmes énergétiques en résidentiel

DUREE TOTALE

Parcours « complet » : 38,5 h
Parcours « Suite Dynamoe 1 » : 34 h

FINANCEMENT

Formation pouvant faire l'objet d'une prise en charge financière par l'organisme auquel est affilié votre entreprise (FIFPL, ATLAS...)

TARIF

Parcours « complet » :

1400 €

Parcours « suite Dynamoe 1 » :

1300 €

Tarifs nets de taxe, établissement de formation non assujéti à la TVA

CONTACT PÉDAGOGIQUE ET HANDICAP

Mathieu BARTOLETTI
07.50.59.93.34

mathieu.bartoletti@pole-energie.bfc.fr

CONTACT ADMINISTRATIF

Clémence LACOSTE
03.80.59.59.60

clemence.lacoste@pole-energie-bfc.fr

ASSISTANCE TECHNIQUE

Pour les formations se déroulant tout ou partie à distance, si vous rencontrez des difficultés pour vous connecter, contactez l'intervenante :

Françoise CHAUDRILLIER

françoise.chaudrillier@lefficens.fr
07.77.00.04.47

EFFECTIF MAXIMUM

12 stagiaires

FORMATION FEEBAT DYNAMOE COPRO

DU 14 OCTOBRE AU 19 NOVEMBRE 2024
en distanciel et en présentiel à DIJON (21)

OBJECTIF PROFESSIONNEL :

Réaliser un audit énergétique en copropriété

A l'issue de cette formation, les architectes et sociétés d'architectures pourront obtenir la reconnaissance d'auditeur énergétique en copropriétés, conformément à l'Annexe III du décret n° 2018-416 du 30 mai 2018.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET ÉVALUABLES :

A l'issue de l'action de formation, les stagiaires seront capables de :

- Élaborer des stratégies de rénovation énergétique performante basées sur les volets techniques, financiers et humains
- Se positionner, parmi l'audit énergétique et les autres dispositifs, dans le contexte de la rénovation énergétique en copropriété
- Promouvoir, auprès des copropriétaires, la rénovation énergétique performante en s'appuyant sur l'audit énergétique

CONTENU :

- **Etape 1 : Découvrir l'éco-système de la copropriété** (en distanciel)
 - L'évolution des principes constructifs dans le temps
 - Les obligations réglementaires liées à la maîtrise des consommations énergétiques
- **Etape 2 : S'approprier la méthodologie de l'audit énergétique** (en distanciel et présentiel)
 - Le confort thermique : le définir et le préserver en toute saison
 - La QAI en logement individuel et en copropriété
 - Le confort acoustique en logement individuel et en copropriété
 - L'analyse des besoins (confort thermique, QAI, acoustique)
 - L'analyse du bâtiment existant (visite du site, pathologies évidentes, atouts et contraintes, qualité des équipements techniques)
 - Les scénarios de travaux (éléments clés et état d'une chaufferie, modélisation du bâtiment, solutions adaptées aux attentes et besoins du bâtiment)
 - La faisabilité technique et économique (outil de calcul adapté, impact environnemental, dispositifs incitatifs et financement du projet, faisabilité économique)

- **Etape 3 : Convaincre et accompagner les copropriétaires** (en présentiel)
 - Arguments pour la réalisation d'un audit énergétique en copropriété
 - Mobilisation des copropriétaires
 - Engagement les travaux et préparation de la suite de l'audit
- **Etape 4 : Définir le périmètre de son offre de conseil** (en présentiel)
 - Son offre et sa posture dans la mission d'audit énergétique

DURÉE, CALENDRIER ET LIEU DE RÉALISATION

Un **questionnaire de positionnement** sera envoyé en amont de l'inscription afin de déterminer quel parcours le stagiaire suivra. 2 parcours sont proposés : un parcours « Complet » et un parcours « Suite Dynamoe 1 » pour les stagiaires ayant suivi la formation Dynamoe 1 et selon leurs résultats au questionnaire de positionnement.

Durée	Parcours « Complet »	Parcours « Suite Dynamoe 1 »
Totale	38,5 h	34 h
Présentiel	14 h (2 jours)	14h (2 jours)
(Classes virtuelles	12,5 h	12,5 h
E-learning (travail individuel)	12 h	7,5 h

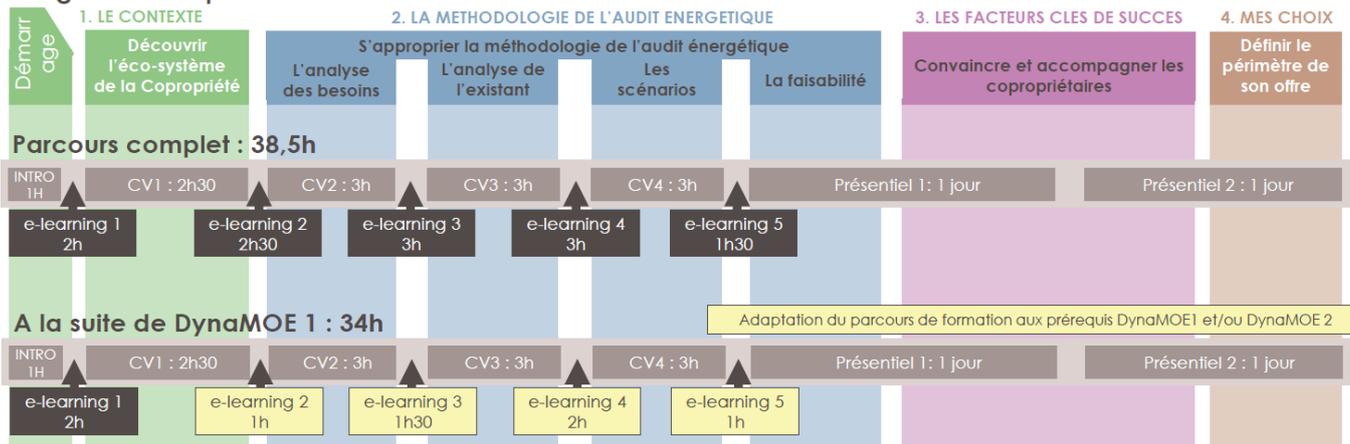
Calendrier et lieux :

PHASES	DUREE Parcours « Complet »	DUREE Parcours « Suite Dynamoe 1 »	DATES/PERIODES	LIEUX
Webinaire	1h		14/10/2024 – 17h30 à 18h30	Distanciel sur ZOOM
Travail individuel	2h*		du 15/10/2024 au 20/10/2024	Plateforme INES
Classe Virtuelle 1	2h30		21/10/2024 – 14h00 à 16h30	Distanciel sur ZOOM
Travail individuel	2h30*	1h*	du 22/10/2024 au 27/10/2024	Plateforme INES
Classe Virtuelle 2	3h		28/10/2024 – 14h00 à 17h00	Distanciel sur ZOOM
Travail individuel	3h*	1h30*	du 29/10/2024 au 03/11/2024	Plateforme INES
Classe Virtuelle 3	3h		04/11/2024 – 14h00 à 17h00	Distanciel sur ZOOM
Travail individuel	3h*	2h*	du 05/11/2024 au 11/11/2024	Plateforme INES
Classe Virtuelle 4	3h		12/11/2024 – 14h00 à 17h00	Distanciel sur ZOOM
Travail individuel	1h30*	1h	du 13/11/2024 au 17/11/2024	Plateforme INES
Présentiel	7h		18/11/2024 – 9h00 à 17h00	LE 9BIS, 9bis Boulevard Voltaire, DIJON (21)
Présentiel	7h		19/11/2024 – 9h00 à 17h00	LE 9BIS, 9bis Boulevard Voltaire, DIJON (21)

* Temps donné à titre indicatif, chaque apprenant peut suivre à son rythme les séquences pédagogiques en e-learning

DynaMOE COPRO

Les grandes étapes de la formation :



MODALITÉS ET DÉROULEMENT (PÉDAGOGIE), SUIVI, SANCTION

Les modalités, méthodes et outils pédagogiques sont déterminés dans le but de favoriser l'implication de stagiaires.

- **Modalités pédagogiques et suivis :** Formation inter-entreprises collective, hybride (à distance en autonomie, à distance en classe virtuelle et en présentiel)
Le suivi de l'exécution de l'action de formation est réalisé au moyen de feuilles d'émergences, co-signées par les stagiaires et l'intervenant et au moyen de relevés de connexion pour les phases à distance, en autonomie.
- **Méthodes pédagogiques :** Présentations, études de cas, quiz, échanges, exercices individuels et en sous-groupes, brainstorming, jeu de rôles ...
- **Moyens et/ou outils pédagogiques :** Zoom pour les webinaires avec envoi d'un mail contenant l'ensemble des liens et des informations de connexion pour chaque séquence synchrone. Partage des documents et ressources pédagogiques entre chaque séquence de formation.
Travail autonome réalisé sur la plateforme de e-learning de notre partenaire l'INES.
Les phases en présentiel se dérouleront dans une salle conforme pour l'accueil du public, équipée d'un vidéoprojecteur.

Les stagiaires devront **impérativement** être équipés d'une connexion internet, d'un ordinateur, si possible portable (de préférence avec un 2^{ème} écran, ou prévoir l'impression de documents papier), d'un micro et casque audio.

- **Intervenant(s) :** Françoise CHAUDRILLIER (LEFFICENS), formatrice agréée FEEBAT
- **Sanction de la formation :** Certificat de réalisation (Cette formation s'inscrit dans le dispositif RGE et constitue une étape dans la démarche de qualification de l'entreprise).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Test de positionnement à l'inscription à la formation pour déterminer le parcours à suivre
- 5 QCM d'évaluation en cours de séquences : 80% de bonnes réponses attendues
- Exercices individuels et en sous-groupes
- Auto-évaluation
- Recueil des appréciations des stagiaires en fin de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Pré-inscription via la formulaire dédié et accessible depuis le site internet du Pôle énergie BFC.

En amont de la contractualisation, un entretien téléphonique et un questionnaire de positionnement permettent de :

- Analyser les besoins en formation du stagiaire ;
- Vérifier les prérequis ;
- Adapter, le cas échéant, l'action de formation aux profils/situations des stagiaires ;
- Identifier, le cas échéant, la/les situation(s) de handicap et décider des adaptations nécessaires (*durée, rythme, méthodes, supports pédagogiques...*).

L'action de formation peut débuter aux dates et horaires indiqués, sous réserve de nombre suffisant de stagiaires inscrits.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Nombre de stagiaires formés en 2023 : 6
- Appréciation globale des stagiaires en 2023 : 9,8/10

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATIONS DE HANDICAP

Conformément à la réglementation (Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées / Articles D. 5211-1 et suivants du code du travail), le Pôle énergie BFC peut proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Le cas échéant, l'organisme de formation mobilise des compétences externes et les dispositifs ad-hoc pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations